



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées / DNSCE

CTSD DU 11 juin 2015

Étaient présents :

MM. L'HERMITTE, AUDOYNAUD, CARIOU, DECRESSAC – M.VENZAL, BOP GRH – Mme HAUG, PLI BORDEAUX
Mme GUERIN, assistant de prévention Bordeaux – M.GONZALEZ, assistant de prévention Midi-Pyrénées
M.CASASOLA, conseiller de prévention

Secrétaire : MME GARRIGOU

O.S : CGT : Agnès Ragaru, Christophe Larroudé, Didier Gauffre, Luc Agez

CFDT – SOLIDAIRES – USD-FO

Secrétaire-adjoint : SOLIDAIRES (M.GERON)

Pas de déclaration préalable. Cependant la CGT déplore une nouvelle fois l'absence des médecins de prévention et des inspecteurs santé et sécurité au travail à ce comité technique. La conséquence est qu'il n'y a aucun spécialiste hygiène et sécurité présent à ce CTSD pourtant largement consacré à ces thématiques (points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour).

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 12/02/2015 :

Le PV en question n'ayant pas été communiqué aux représentants des personnels, ce point sera examiné lors d'une prochaine séance du CTSD.

Point 2 : Création de la Cellule des Tabacs de Bordeaux :

Ce projet consiste à concentrer à Bordeaux la gestion et une partie des contrôles relatifs aux tabacs pour les opérateurs situés en Gironde et en Dordogne. Cette activité (transférée en 2005 des bureaux particuliers vers les services opérationnels parce que c'était la norme d'alors !) est réintégrée au PAE. Elle avait déjà été concentrée sur un site unique au 11 cours de Tournon à Bordeaux pour les usagers girondins (regroupement du rédacteur devenu chef de service avec l'agent en poste à Bassens réalisé en 2014).

Il s'agit maintenant pour la Direction de rapatrier sur ce site l'activité Tabacs du bureau de Périgueux, l'agent concerné dans ce service étant volontaire pour suivre sa mission sur Bordeaux.

Pour le Président (DI) tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes : cette concentration permettra de regrouper le savoir et la compétence sur un site unique, l'agent de Périgueux souhaite venir sur Bordeaux, il n'existe pas de difficultés particulières pour loger agents et archives au rez-de-chaussée du cours de Tournon. Nous sommes donc en présence de conditions optimales qui ne peuvent que rencontrer l'assentiment et même l'ovation des représentants de personnels. Il est fort notre DI, il vendrait des parapluies à des bédouins ou des exemplaires du code du travail au Ministre de l'Économie sauf que :

LA REORGANISATION DES TABACS PEUT NUIRE A VOTRE ENTOURAGE ...

- L'avis du CHSCT compétent n'a pas été demandé alors que ce projet aura des incidences sur les conditions de travail des agents concernés ;

- Ce projet déborde sur le SRE de Bordeaux logé dans le même bâtiment. En effet, un agent de ce service travaille dans le bureau devant accueillir l'agent transféré de Périgueux et a été plus qu'incité à exercer ses fonctions d'enquêteur au sein... du PAE de Bordeaux dès le 1^{er} juillet pour « faire de la place » ;
- Nous n'avons aucune garantie, malgré les assertions du Président, que cette réorganisation se fera à effectifs constants ;
- l'unique document communiqué pour ce CTSD est des plus lacunaires : pas d'information concernant les effectifs du bureau de Bassens et de Bergerac qui continuerons à exercer « certains » contrôles en matière de tabacs, aucune énonciation précise de la nature et du nombre des contrôles obligatoires qui doivent être réalisés dans le secteur des tabacs quelles conséquences pour le service public, aucune précision concernant les moyens - notamment en véhicules - dont disposera la cellule des tabacs pour réaliser des contrôles à partir de Bordeaux, aucun schéma d'organisation de cette cellule, aucune fiche de poste, aucune volumétrie, aucune proposition pour traiter les conséquences sur le fonctionnement du SRE du transfert de l'enquêteur à l'hôtel des douanes (à la question de savoir pourquoi c'est l'agent du SRE qui part à l'hôtel des douanes et pas le chef des tabacs qui rejoint le PAE service dont il dépend, le DR de Bordeaux nous répond qu'il a pris en compte le nombre de dossiers géré par chacun – sans apporter aucun chiffre – et que c'est sa décision et qu'il la partage) , aucune présentation – alors que cela avait été demandé lorsque l'idée avait émergé – de la situation dans les DR où cette concentration a déjà été mise en œuvre , aucune précision sur l'emplacement où va se situer l'agent du SRE à l'hôtel des douanes et sur les conséquences pour les services sur place...

S'agissant du périmètre de la cellule, elle exclut donc le département de Lot-et-Garonne mais pourquoi me direz-vous ? Le poids du lobby des tabacs dans ce département ? Que nenni pas de ça de chez nous (ça se saurait !) non il s'agit d'attendre les résultats de l'expérimentation menée dans le 33 et le 24, nous dit le DI, mais aussi de ne pas fragiliser le bureau d'Agen par la perte d'une mission.

GAVROCHE A LA DI

Quelle chance nous avons à Bordeaux d'avoir un daron qui monte sur les barricades pour défendre ses services contre l'avancée inexorable du PSD...

...sauf que la veille il annonçait la fermeture de la brigade d'Agen installée dans le même bâtiment que le bureau.

A la question posée de savoir si, par le plus grand des hasards, cette concentration ne trouverait à s'étendre en Midi-Pyrénées... Il nous a juste été répondu que ce n'était pas exclu.

Aussi, comme nous ne voudrions pas passer pour des propagateurs de mauvaises nouvelles, syndicalistes anxigènes et irresponsables, nous nous garderons bien de dire à nos collègues aveyronnais, ariégeois, tarnais, lotois, gersois, tarn-et-garonnais, haut-pyrénéens voire portésiens... que ça sent le sapin pour leur service. Il vaut mieux qu'ils se fassent des idées tout seuls, ça génère moins de RPS, estime le DI.

(Agir plutôt que subir nous semble un bien meilleur remède !)

A force de poser des questions on apprend que les subventions perçues par les débiteurs de tabacs ne sont pas contrôlées (« c'est pas obligatoire ») et que les contrôles obligatoires concernent seulement les demandes de création, de transfert intracommunal et d'indemnité de fin d'activité. Seulement ? Ce n'est pas sûr... C'est sous réserve de vérification. On se pince.

Constatant qu'ils ne disposent d'aucun élément leur permettant de juger des effets de ce projet sur la santé et sécurité, les conditions de travail des agents concernés, les représentants de la CGT soumettent au vote du comité une demande de concours du CHSCT de la Gironde et sollicitent son avis sur l'impact direct et indirect de la réorganisation envisagée.

Cette proposition est adoptée. Vote favorable : CGT, SOLIDAIRES et CFDT, abstention de l'USD-FO.

Pour autant, le Président refuse d'attendre l'avis et les préconisations du CHSCT33 pour solliciter l'avis des OS en CTSD sur le projet des tabacs.

DDP DE CHSCT

Il se lance dans une diatribe contre le CHSCT de Gironde accusant les représentants des personnels « d'agir en pure opportunité » dans cette instance, de la « détourner de son objet initial », d'y « manœuvrer pour retarder les projets de réorganisation » oubliant de dire que lors des précédents projets de fermeture la direction des douanes a été retoquée par l'inspecteur du travail et le juge administratif sur le fond et la forme au sujet des règles régissant l'expertise agréée et le déroulement de la procédure consultative.

Bref pour lui le CHSCT33 roule au rouge, détournement de destination privilégiée de CHSCT, manœuvre, notre compte est bon et, à moins d'une mesure de clémence de la DR sur ce sujet (ça peut arriver...), nous allons faire l'objet d'une confiscation de cette instance dont la saisine préalable nous sera arbitrairement refusée chaque fois que le Directeur en décidera.

On lui conseille de ne pas relater ce (long) moment d'égarement dans le procès-verbal de séance tant cette opinion toute personnelle sur une instance aussi essentielle (en ces temps où la douane connaît quelques réorganisations) est de nature à fausser les capacités d'analyse que l'on attend d'un directeur interrégional sur un sujet aussi sensible que les conditions de travail des agents, leur santé et leur sécurité, physiques et mentale.

De toute façon, pour le Président le projet de création de la cellule des tabacs n'est pas significatif et il n'y a pas lieu d'attendre l'avis du CHSCT33 pour solliciter l'avis du CTSD sur cette question, parjurant à l'occasion l'engagement qu'il avait lui-même pris lors d'un CTSD précédent :

Point 5- Création du service régional des tabacs de Bordeaux

Le président précise que ce point de l'ordre du jour est un point d'information des membres du comité sur le projet de création d'une cellule régionale des tabacs. Il ajoute que ce projet fera l'objet d'une saisine du CHSCT pour demande d'avis préalable.

La CGT, Solidaires et la CFDT ne prennent pas part au vote au motif que leur demander un avis est prématuré tant qu'ils ne disposent pas de celui du CHSCT33. Abstention d'USD-FO pour qui le conflit d'intérêt n'est pas bien loin.

Point 3 et 4 : Bilan Hygiène/Sécurité, suivi du PAP 2014 et présentation du PAP 2015 :

Les débats débutent par l'évocation des maladies professionnelles plus particulièrement dans les unités de surveillance et au CSRH notamment au pôle spécialisé Retraites, Maladie et Accidents de service de la rue Bourbon.

Dans ce dernier service, l'inadaptation des effectifs à la charge de travail est dénoncée. Le DI répond que les deux postes occupés par des agents Paris-Spécial seront consolidés et il revient sur l'arrivée prochaine de 9 agents supplémentaires au CSRH.

La question du sous-dimensionnement du CSRH est facteur de risques pour les agents de ce service mais ce n'est pas le seul sujet d'inquiétude : l'outil informatique SIRHIUS n'est pas stabilisé et les agents doivent pallier régulièrement les défaillances du système. Très reconnaissante, l'administration continue à rester sourde à la revendication des agents qui sollicitent depuis plus d'un an une prime de type ACF.

PORTET L'ÉTERNELLE !

Pour atténuer le sentiment d'angoisse lié aux réorganisations, le Directeur ne cesse de nous le dire il faut donner des perspectives claires aux agents, une espèce de cap, de bonnes informations pas comme le fait la CGT en exagérant toujours la menace sur les services comme pour le bureau de Portet-sur-Garonne qui (nous avons eu des assurances multiples des directeurs) continuera à exister même quand la douane ne sera plus qu'un sujet d'études archéologiques.

Le souci c'est que les conseillers ne sont pas les prêteurs, démonstration : en mars lors d'un CTSD le DI nous annonce l'arrivée de 9 agents au CSRH pour septembre 2015 et il s'agissait de créations nettes, les départs prévus étant par ailleurs compensés. Trois mois plus tard, il nous annonce que du fait de radiations, demande de disponibilités ou captage par d'autres services (DOD) ces 9 agents sont devenus 5 et qu'il faudra vraisemblablement attendre le second tour pour les 4 agents supplémentaires. C'est rassurant pour tout le monde, la bascule de la paye étant fixée au 1^{er} octobre.

Autre annonce en trompe-l'œil, l'annonce de la création d'un poste d'informaticien à l'occasion de l'arrivée des 9 agents. On apprend aujourd'hui que c'est un agent de la TSI de Bordeaux qui est employé à plein temps au CSRH pour fiabiliser l'outil SIRHIUS et pas question de le laisser partir (encore une victime de la matrice...). Comme il ne peut pas tout faire (et on lui en veut pas), il est même envisagé de faire appel à une ressource externe, salarié d'une société privée, pour l'épauler.

Le Président confirme également que les changements de pôle en interne ne seront pas possible tant que la formation des nouveaux arrivants ne sera pas finalisée.

Concernant les DUERP et les PAP dans leur ensemble, la CGT déplore, l'absence d'éléments nous permettant de connaître le taux de réalisation des crédits santé et sécurité (nous souhaitons disposer du budget prévisionnel de chaque année et pas seulement du compte-rendu de l'exercice), l'absence des PV des CHSCT qui retracent les votes sur ces sujets et leur motivation, l'absence des pages de garde du DUERP, du taux d'accidentologie et des différents rapports du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité du travail dans le DUERP.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de reprendre les mêmes informations dans l'exécution des PAP et le bilan financier au titre d'une année civile donnée (ce qui n'est pas forcément le cas des documents remis).

Concernant la présentation du suivi du PAP, la CGT souligne le bon travail fait à Bayonne. Il permet en effet de suivre précisément la réalisation du plan de prévention.

Le sujet des moyens de communication des motos revient aussi sur la table. Pour l'Aquitaine, l'objectif était d'équiper 100% des motos avec l'outil TETRAPOL avant la fin du premier semestre. Cette échéance ne sera pas tenue et le Directeur nous parle aujourd'hui de l'automne. Si cela tarde trop, Il s'engage à équiper les motos concernées avec le matériel SCALA RIDER comme cela a été fait en Midi-Pyrénées sur des budgets de la DI.

Nous rappelons également que les DUERP et le PAP doivent être signés car ils engagent le Directeur.

Point 5 : Point d'étape sur l'expérimentation de la démarche de l'expérimentation des RPS :

La CGT rappelle que la démarche doit être insérée dans le DUERP. Le Directeur entend pérenniser la démarche car des problèmes demeurent dans certaines unités. On est plus que d'accord avec lui. Avec les récentes annonces de suppressions de services faites en groupes de travail, les risques psychosociaux ne peuvent qu'augmenter et ce n'est pas des managers qu'il faudra mettre à la tête des unités mais bien des psychologues du travail d'autant plus que le DI ne nous a toujours pas communiqués la cartographie d'arrivée du PSD dans la Direction.

FLUCTUAT ET MERGITUR

Selon lui on peut reconstituer cette cartographie avec les annonces qu'il a faites en GT : pas si facile étant donné les fluctuations de langage doit il a parfois fait preuve sauf bien sûr pour le bureau de Portet-sur-Garonne promis à la vie éternelle.

Nous insistons sur la nécessité de fournir le tableau de bord des indicateurs sociaux chaque année... de préférence à l'occasion du CTSD dédié à ces questions. Le Président s'y engage et nous déclare qu'il s'oriente dès l'an prochain vers une généralisation de l'évaluation des risques psychosociaux conformément à l'accord-cadre national (vous voilà rassurés !).

Point 6 : point d'information sur l'Espace Santé et Sécurité et la qualité de vie au Travail

La Direction a accédé à la demande de la CGT visant à obtenir une numérotation séquentielle par service des requêtes figurant sur le registre dématérialisé Santé et Sécurité. Que les responsables en soient remerciés !

Par ailleurs, les numéros d'identifiant et les mots de passe seront affichés sur le tableau Santé et Sécurité dans les services pour permettre aux agents de s'approprier ce nouvel espace.

La réunion se termine par une évocation de la formation qualité de vie au travail qui permettra aux chefs de service de reconnaître les signes de dégradation des conditions de travail et de maîtriser les leviers qui permettent d'agir sur ces conditions.

Un sujet plein d'avenir...

(Pour la CGT, ce type d'action équivaut à éteindre un incendie avec un arrosoir.)

Bref, tout ce gâchis vous écœure ? Un seul moyen pour retrouver de la dignité dans votre travail : vous engager et passer à l'action pour obtenir l'arrêt des suppressions des effectifs et des services.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Agnès Ragaru (06.64.55.03.08) / Christophe Larroudé (06.72.52.70.11)

